

*Initiatives ministérielles*

Quand le projet de loi C-72 a finalement été présenté à la Chambre, les réformistes ont été soulagés. Le ministre prenait enfin le taureau par les cornes et interdisait qu'on invoque la défense établie dans l'affaire Daviault.

Les réformistes avaient promis de collaborer avec le ministre pour que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible, de faire tout ce qu'il fallait pour y parvenir. C'était il y a plusieurs mois. Aujourd'hui, le projet de loi C-72 n'est qu'un parmi tant d'autres figurant sur la liste des projets de loi à adopter et à expédier à l'autre endroit. Les choses auraient pu être très différentes. On aurait pu en faire un projet de loi prioritaire et lui faire passer toutes les étapes à toute vitesse pour montrer aux Canadiens que nous, leurs représentants, nous partageons leur souci de la justice et de la sécurité publique.

Qu'est-ce qui a retardé les choses? Pourquoi le ministre de la Justice n'a-t-il pas accordé à ce projet de loi la priorité qu'il méritait? Pourquoi en sommes-nous saisis aujourd'hui, le dernier jour avant la fin de la session?

Une meilleure question serait peut-être celle-ci: Qu'y avait-il de plus important que de proscrire la défense Daviault? Tout d'abord, le projet de loi C-41 était plus important que d'interdire qu'on invoque l'ivresse comme défense. Après tout, c'est le projet de loi que poussaient des groupes d'intérêts spéciaux et qui devait être adopté pour leur démontrer que le Parti libéral voulait faire la guerre à la criminalité. En outre, le nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu était plus important puisqu'il était sensé faire échec au crime et, selon le ministre de la Justice, sauver des milliers de vies grâce à la création d'un système d'enregistrement des armes à feu. N'oublions pas les modifications apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants.

En d'autres termes, avant de s'attaquer à la défense d'ivresse, le ministre de la Justice estimait qu'il devait expédier les projets de loi C-41, C-68 et les modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Les décisions du ministre de la Justice prouvent à quel point les priorités des libéraux sont en contradiction avec celles des députés de cette Chambre, mais aussi avec celles des victimes dont les agresseurs sont maintenant libres grâce à la défense Daviault.

Les libéraux font passer les questions politiques avant les causes chères au public avec l'espoir que les Canadiens n'y verront que du feu.

• (1845)

Le projet de loi C-41, l'une des priorités du ministre, ne vise pas à punir plus sévèrement les crimes haineux. Il est rempli de mesures portant sur des prétendues peines de rechange qui donnent aux criminels plusieurs façons d'échapper à l'emprisonnement. Les inquiétudes valables exprimées au sujet de l'article 718 ont été rejetées et traitées d'alarmistes. Les inquiétudes quant à la véritable justice ont aussi été rejetées au profit des droits des criminels et des groupes de pression.

Il faut aussi parler du projet de loi C-68. Le ministre lui-même a admis que le registre des armes à feu créé par ce projet de loi coûtera des millions de dollars et ne fera pas baisser le nombre de crimes violents. Les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois devront enregistrer leurs armes. Ainsi, des milliers d'armes à feu deviendront illégales à cause d'un simple coup de tête du ministre. Pendant ce temps, les contrebandiers d'armes continueront d'envahir l'économie souterraine et de faire entrer chez nous des armes américaines.

Les Canadiens seront-ils plus en sécurité grâce au projet de loi C-68? Les criminels auront-ils moins d'armes? Vont-ils se hâter de se rendre au poste de police le plus près pour enregistrer leurs armes avant la date limite? La réponse à toutes ces questions est non.

Il y a aussi les modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, mais les jeunes ne recevront encore que des peines d'enfants pour leurs crimes d'adultes.

On parle beaucoup, mais on ne fait rien. Je pense que le ministre de la Justice ne s'intéresse pas du tout à la justice. Il a trahi ses idées de gauche à plusieurs reprises en présentant des projets de loi qui ne renferment rien qui puisse dissuader les criminels, mais, au contraire, les traitent en victimes. Les socialistes au coeur tendre seraient fiers de ce ministre si charitable envers les criminels. Cependant, je ne suis pas du tout fier.

Les Canadiens se sentent beaucoup moins en sécurité qu'avant. La criminalité violente nous entoure. Chaque nuit, la tranquillité de nos villes est perturbée par des coups de feu tirés de voitures en marche, des voies de faits insensées, des vols, des agressions sexuelles. Les Canadiens se tournent vers leurs dirigeants politiques pour trouver de l'aide, mais le gouvernement n'en offre pas. La preuve, c'est le projet de loi C-72.

Après la décision Daviault, les députés réformistes ont demandé que l'on prenne des mesures pour faire de l'intoxication extrême un délit criminel. Pendant que le ministre hésitait, le Parti réformiste a présenté non pas un, mais deux projets de loi d'initiative parlementaire pour empêcher que l'on invoque l'ébriété comme défense. Pendant ce temps un des sénateurs présentait lui aussi son propre projet de loi à ce sujet.

Il y avait donc trois projets de loi sur la table et le ministre de la Justice aurait pu en prendre un, y apporter les amendements nécessaires et le faire adopter rapidement par les deux Chambres. Au lieu de cela, il a gaspillé des jours et des semaines à préparer un quatrième projet de loi. Au total, les Canadiens ont attendu cinq mois avant que le ministre ne présente ce projet de loi C-72.

En dépit du retard, et de l'indifférence du ministre, le Parti réformiste a continué à promettre de collaborer. Nous allons limiter le débat, réduire le temps d'étude en comité, même supprimer complètement le recours au comité, tout cela pour que ce projet devienne loi.

Le ministre a présenté sa réponse en février, mais depuis ce temps-là les Canadiens attendaient qu'il agisse. Ils ont attendu et attendu encore. Les retards ne sont pas imputables au Parti réformiste. Nous avons promis de faire tout ce que nous pouvions pour obtenir l'adoption du projet de loi. La faute est imputable à l'autre côté, en particulier au ministre de la Justice. Son retard de presque six mois a mis la sécurité des Canadiens en péril, alors qu'il poursuit son propre programme, lequel n'a rien à voir avec la justice.

Pour terminer, je dirai que les Canadiens sont mal servis par ce ministre. Ils demandent des lois qui soient bonnes et efficaces et non des lois qui servent des intérêts particuliers, des lobbies. En poursuivant son propre programme, le ministre de la Justice a laissé mijoter la question de la défense fondée sur l'ébriété.

Le Parti réformiste appuie le projet de loi C-72 et veut qu'il soit adopté. Je suis soulagé que ce projet de loi soit finalement